

Séance du conseil d'administration du 26 mars 2026**Délibération n° CA 2026/005****Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2026**

Nombre d'administrateurs			L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, à neuf heures trente, le Conseil d'Administration convoqué le 13 mars 2026 par le Président, s'est réuni au siège social de l'EPIC CFC situé 20 Place de la gare BP 237, à Bastia sous la présidence de Monsieur Simeoni Gilles, Président de séance.
En exercice	Présents	Votants	
17	7	11	
Pour	Contre	Abstentions	Jean-Charles Giabiconi a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.
11	-	-	

Présents :

Simeoni Gilles, Giabiconi Jean-Charles, Fagni Muriel, Guidoni Pierre, Poli Antoine, Desbouis André, Finidori Charles

Absents représentés :

Savelli Jean-Michel donne pouvoir à Guidoni Pierre ;
Casanova Servas Marie-Hélène donne pouvoir à Fagni Muriel
Ponzevera Juliette donne pouvoir à Giabiconi Jean-Charles ;
Pozzo di Borgo Louis donne pouvoir à Simeoni Gilles ;

Absents :

Maupertuis Marie-Antoinette, Le Bomin Vanina, Battestini Serena, Mondoloni Jean-Martin, Valdrighi Hervé, Filippi Petru Antone

Convocation envoyée le : Certifié exécutoire,

13/03/2026

Après transmission en Préfecture le :

Et publication de l'acte le :

DELIBERATION

Vu la délibération de l'Assemblée de Corse n° 22/090 AC décidant du choix du mode de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle Délégation de Service Public en date du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 31 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 23/028 CP de la Commission Permanente approuvant la modification de la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 créant l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse ;

Vu la délibération n°23/062 AC de l'Assemblée de Corse portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes en date du 28 avril 2023 ;

Vu l'arrêté n° 23/482 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Président de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration d'installation de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 20 septembre 2023.

Vu l'arrêté n°23/674 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Directeur par intérim de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu les statuts de l'EPIC CFC ;

Vu les stipulations du Contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation 2024-2031 conclu le 1er janvier 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Entendu le rapport n°2 du Président au Conseil d'Administration ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de l'établissement public U Caminu di Ferru di a Corsica pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

A l'unanimité, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le Budget Primitif 2026 ;
- **Autorise** le directeur à mettre en œuvre l'exécution du Budget 2026 ;
- **Dit** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Corse ;
- **Dit** que la présente délibération sera adressée à la Collectivité de Corse en sa qualité d'autorité de tutelle ;

Fait à Bastia, le

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

Le Président


Gilles SIMEONI

ANNEXES : Budget primitif 2026 de l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica » et rapport n°2 du Président pour le Conseil d'Administration du 26 mars 2026



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPIC CFC
EPL**

Numéro SIRET : 98158374300019
Poste comptable : Agence comptable de 001

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.43(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des marchés de partenariat

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



3

4

5

7

9

10

12

14

15

16

17

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

18

19

20

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

Sans Objet

21

I – INFORMATIONS GENERALES

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

Pour l'autorité compétente par délégation



I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION



		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	32 078 730,00	32 078 730,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		32 078 730,00	32 078 730,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 120 000,00	1 120 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 120 000,00	1 120 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	33 198 730,00	33 198 730,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGETReception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	8 860 000,00	0,00	7 969 230,00	7 969 230,00	7 969 230,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 210 400,00	0,00	22 530 000,00	22 530 000,00	22 530 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		31 070 500,00	0,00	30 499 330,00	30 499 330,00	30 499 330,00
66	Charges financières	9 500,00	0,00	19 400,00	19 400,00	19 400,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		31 080 000,00	0,00	30 958 730,00	30 958 730,00	30 958 730,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	700 000,00		723 730,00	723 730,00	723 730,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	450 000,00		396 270,00	396 270,00	396 270,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 150 000,00		1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
TOTAL		32 230 000,00	0,00	32 078 730,00	32 078 730,00	32 078 730,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**32 078 730,00****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 270 000,00	0,00	6 560 000,00	6 560 000,00	6 560 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 900 000,00	0,00	25 200 000,00	25 200 000,00	25 200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion des services		32 230 000,00	0,00	31 855 000,00	31 855 000,00	31 855 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	223 730,00	223 730,00	223 730,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		32 230 000,00	0,00	32 078 730,00	32 078 730,00	32 078 730,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		32 230 000,00	0,00	32 078 730,00	32 078 730,00	32 078 730,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**32 078 730,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 120 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de matériels, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.



, des créances et des valeurs

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGETReception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**Pour l'autorité compétente par délégation **A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	145 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 005 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 150 000,00	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 150 000,00	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 150 000,00	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 120 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section d'exploitation (4)	700 000,00		723 730,00	723 730,00	723 730,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		396 270,00	396 270,00	396 270,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		700 000,00		1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
TOTAL		700 000,00	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00

Reçu n° 001 le préfet : 23/04/2026
 Publication : 26/04/2026

Pour l'arrêté de délégation



+	
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 120 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 120 000,00
---	---------------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Reception par le préfet : 15/04/2026

Publication : 16/04/2026

II**BALANCE GENERALE DU BUDGET**Pour l'autorité compétente par délégation **B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 969 230,00		7 969 230,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 530 000,00		22 530 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	19 400,00	0,00	19 400,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	396 270,00	396 270,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	440 000,00		440 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		723 730,00	723 730,00
	Dépenses d'exploitation – Total	30 958 730,00	1 120 000,00	32 078 730,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**32 078 730,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 120 000,00	0,00	1 120 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 120 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)



	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	80 000,00		80 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 560 000,00		6 560 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	25 200 000,00		25 200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00		15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	223 730,00	0,00	223 730,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		32 078 730,00	0,00	32 078 730,00

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 078 730,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		396 270,00	396 270,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		723 730,00	723 730,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 120 000,00	1 120 000,00

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 120 000,00
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propo nouvelle (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	8 860 000,00	7 969 230,00	7 969 230,00
601	Achats stockés - Matières premières	400 000,00	300 000,00	300 000,00
60211	Achat de carburant	1 715 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
60213	Achat de lubrifiant	180 000,00	123 730,00	123 730,00
60215	Achat de pièces de rechange	800 000,00	800 000,00	800 000,00
60221	Combustibles	70 000,00	70 000,00	70 000,00
60224	Fournitures de magasin	500,00	500,00	500,00
60225	Fournitures de bureau	500,00	500,00	500,00
604	Achats d'études, prestations de services	7 000,00	2 500,00	2 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	230 000,00	230 000,00	230 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	130 000,00	80 000,00	80 000,00
6064	Fournitures administratives	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6066	Carburants	95 000,00	90 000,00	90 000,00
6068	Autres matières et fournitures	225 000,00	170 000,00	170 000,00
611	Sous-traitance générale	365 000,00	350 000,00	350 000,00
6132	Locations immobilières	500,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	480 000,00	470 000,00	470 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00	100 000,00	100 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	350 000,00	200 000,00	200 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	150 000,00	300 000,00	300 000,00
6156	Maintenance	200 000,00	220 000,00	220 000,00
6161	Multirisques	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	400 000,00	365 000,00	365 000,00
6168	Autres	230 000,00	220 000,00	220 000,00
618	Divers	500,00	500,00	500,00
6223	Coût traitements informatiques à façon	25 000,00	15 000,00	15 000,00
6226	Honoraires	640 000,00	500 000,00	500 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	40 000,00	35 000,00	35 000,00
6233	Foires et expositions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	500,00	500,00	500,00
6238	Divers	10 000,00	20 000,00	20 000,00
6241	Transports sur achats	30 000,00	35 000,00	35 000,00
6248	Divers	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6251	Voyages et déplacements	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6256	Missions	120 000,00	65 000,00	65 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	120 000,00	90 000,00	90 000,00
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6282	Frais de gardiennage	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	70 000,00	90 000,00	90 000,00
6288	Autres	150 000,00	120 000,00	120 000,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	10 500,00	10 500,00	10 500,00
635112	Cotizat° Valeur Ajoutée Entreprises	14 500,00	14 500,00	14 500,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	25 000,00	25 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 500,00	2 500,00	2 500,00
63514	Taxe sur les véhicules des sociétés	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	3 500,00	3 500,00	3 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 210 400,00	22 530 000,00	22 530 000,00
6311	Taxe sur les salaires	1 450 000,00	1 560 000,00	1 560 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	115 000,00	95 000,00	95 000,00
6314	Cotisation pour défaut d'investissement	175 000,00	140 000,00	140 000,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	30 000,00	1 000,00	1 000,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	30 000,00	50 000,00	50 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	50 000,00	50 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	13 550 000,00	17 000,00	13 780 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	868 000,00	12 000,00	810 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 100 000,00	4 102 000,00	4 182 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	310 000,00	350 000,00	350 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 070 000,00	950 000,00	950 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	210 400,00	270 000,00	270 000,00
6471	Prestations directes	50 000,00	60 000,00	60 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	215 000,00	202 500,00	202 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	36 000,00	28 500,00	28 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	100,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		31 070 500,00	30 499 330,00	30 499 330,00
66	Charges financières (b) (8)	9 500,00	19 400,00	19 400,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	9 500,00	19 400,00	19 400,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	440 000,00	440 000,00
6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	440 000,00	440 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		31 080 000,00	30 958 730,00	30 958 730,00
023	Virement à la section d'investissement	700 000,00	723 730,00	723 730,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	450 000,00	396 270,00	396 270,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	450 000,00	396 270,00	396 270,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 150 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 150 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		32 230 000,00	32 078 730,00	32 078 730,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 078 730,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	50 000,00	80 000,00	80 000,00
64198	Autres remboursements	50 000,00	80 000,00	80 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 270 000,00	6 560 000,00	6 560 000,00
7061	Transport de voyageur	4 500 000,00	5 750 000,00	5 750 000,00
7062	Recettes messageries par autocars	1 000 000,00	0,00	0,00
7068	Services accessoires transports	120 000,00	120 000,00	120 000,00
7083	Locations diverses	360 000,00	360 000,00	360 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7088	Autres produits activités annexes	280 000,00	320 000,00	320 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 900 000,00	25 200 000,00	25 200 000,00
741	De la collectivité de rattachement	0,00	25 200 000,00	25 200 000,00
7472	Subv. exploitat° Régions	25 900 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	15 000,00	15 000,00
7588	Autres	10 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		32 230 000,00	31 855 000,00	31 855 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	223 730,00	223 730,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	223 730,00	223 730,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		32 230 000,00	32 078 730,00	32 078 730,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		32 230 000,00	32 078 730,00	32 078 730,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 078 730,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Prop. nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	145 000,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	15 000,00	5 000,00	5 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	120 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 005 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	60 000,00	40 000,00	40 000,00
2154	Matériel industriel	59 000,00	50 000,00	50 000,00
2155	Outillage industriel	190 000,00	30 000,00	30 000,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	55 000,00	350 000,00	350 000,00
21753	Installations à caractère spécifique	545 500,00	540 000,00	540 000,00
2181	Installat° générales, agencements	24 500,00	35 000,00	35 000,00
2182	Matériel de transport	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	54 000,00	40 000,00	40 000,00
2184	Mobilier	15 000,00	13 000,00	13 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 150 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 150 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 150 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 120 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Provisions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	700 000,00	723 730,00	723 730,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	396 270,00	396 270,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	85 661,00	85 661,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	0,00	5 132,00	5 132,00
28154	Matériel industriel	0,00	125 907,00	125 907,00
28155	Outils industriel	0,00	16 011,00	16 011,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	61 040,00	61 040,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	57 070,00	57 070,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	14 001,00	14 001,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	29 122,00	29 122,00
28184	Mobilier	0,00	2 220,00	2 220,00
28188	Autres	0,00	106,00	106,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		700 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		700 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		700 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 120 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Reception par le prelet : 16/04/2026
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	Publication : 16/04/2026
	Pour l'autorité compétente par délégation B3



Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	Reception par le prelevé 16/04/2026 Publication : 16/04/2026
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	Pour l'autorité compétente par délégation A4.1



DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 120 000,00	1 120 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 120 000,00	1 120 000,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 120 000,00	III 1 120 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 120 000,00	1 120 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	85 661,00	85 661,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	5 132,00	5 132,00
28154	Matériel industriel	125 907,00	125 907,00
28155	Outils industriel	16 011,00	16 011,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	61 040,00	61 040,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	57 070,00	57 070,00
28181	Installations générales, agencements	14 001,00	14 001,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 122,00	29 122,00
28184	Mobilier	2 220,00	2 220,00
28188	Autres	106,00	106,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	723 730,00	723 730,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES



Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES :
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2026

Présenté par M. le Président l'EPIC CFC,
 A Direction de l'EPIC CFC le 26/03/2026
 M. le Président l'EPIC CFC,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Approbation du budget Primitif de l'exercice 2026
 A Direction des CFC - BASTIA, le 26/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

GILLES SIMEONI	
----------------	--

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par M. le Président l'EPIC CFC, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

TABLEAU DES EFFECTIFS - EPIC CFC - 01/01/2026

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Direction	Président		1	1	0
	Directeur	CP	1	1	0
	Agent comptable	CP	1	1	0
	Directeur Administratif et Financier	CP	1	1	0
	Assistante de Direction - Communication	Maitrise	1	1	0
	Total		5	5	0


CP : contrat public

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Pole Transport	Responsable Transport	Cadre	1	0	1
	Assistante administrative Transport	Maitrise	1	1	0
	Assistante Commercial/Marketing	Exécution	1	1	0
	Chef de zone Transport	Maitrise	1	1	0
	Total		4	3	1

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Pôle S	Adjoint Sécurité EX/INFRA	Maitrise	1	1	0
	Assistant Sécurité M/T - SST	Cadre	1	1	0
	Total		2	2	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Service Généraux	Responsable des services Généraux	Cadre	1	1	0
	Assistante de Direction	Maitrise	1	1	0
	Agent Service Généraux	Exécution	1	1	0
	Agent Entretien	Exécution	2	2	0
	Total		5	5	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
RH	Chef du personnel	Cadre	1	1	0
	Assistants RH (personnel et paie)	Exécution	2	2	0
	Cheffe de Pôle paie	Maitrise	1	1	0
	Gestionnaire documentation/RSI	Maitrise	1	1	0
	Cheffe de Pôle Formation Professionnelle	Maitrise	1	1	0
	Total		6	6	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Finances	Chef de service	Cadre	1		0
	Responsable des affaires juridiques de la commande publique	Cadre	1	1	0
	Régisseur des recettes	Maitrise	1	1	0
	Contrôleur de gestion	Maitrise	1	1	0
	Assistant comptabilité	Exécution	1	1	0
	Responsable Titan	Maitrise	1	1	0
Total			6	6	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Exploitation	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Adjoint Chef de Service	Cadre	1	1	0
	Gestionnaire de Moyens	Maitrise	2	2	0
	Assistante MTE	Maitrise	1	1	0
	Chef de zone sécurité	Maitrise	2	2	0
	Agent Circulation Centralisée	Maitrise	9	9	0
	Agent de Train	Exécution	28	26	2
	Agent de Train mixte	Exécution	13	13	0
	Agent Mouvement	Exécution	32	29	3
	Agent Mouvement intérimaire	Exécution	10	10	0
	Agent Exploitation	Exécution	7	6	1
Total			106	100	6

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Traction	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Chef Conducteurs	Maitrise	2	2	0
	Gestionnaire de Moyens	Maitrise	1	1	0
	Agents de Conduite	Exécution	41	40	1
Total			45	44	1

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Matériel	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Responsable des Dépôts	Maitrise	1	1	0
	Chef d'Atelier	Maitrise	1	1	0
	Responsable Programmation	Maitrise	1	1	0
	Chef d'unité	Maitrise	2	2	0
	Référent	Maitrise	3	3	0
	Responsable logistique	Maitrise	2	2	0
	Responsable Installation/Outillage	Maitrise	1	1	0
	Agent de dépôt	Exécution	1	1	0
	Opérateur maintenance dépanneur	Exécution	5	5	0
	Opérateur maintenance	Exécution	21	21	0
Total			39	39	0

Service	Poste	Qualif	Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Infrastructure	Chef de service	Cadre	1	1	0
	Chef de service Adj	Cadre	1	1	0
	Contrôleur OA/OT	Maitrise	2	1	1
	Chef de District sécurité	Maitrise	1	1	0
	Chef de District Production	Maitrise	2	2	0
	Chef de Brigade	Maitrise	4	4	0
	Chef de Brigade Adj	Exécution	4	4	0
	Opérateur technique maintenance	Exécution	1	1	0
	Opérateur maintenance voie	Exécution	28	25	3
	Agent Voie (Equipe Verte)	Exécution	1	1	0
	Agent Voie RST	Exécution	1	1	0
	Chef de Pôle SE/SM	Maitrise	1	1	0
	Chef de Pôle SE/SM adj	Maitrise	1	1	0
	Opérateur maintenance SE/SM	Exécution	8	7	1
Total			56	51	5

		Nombre de poste	Poste pourvu	Poste vacant
Total		274	261	13

Service	Poste	Nature du contrat	Qualif	Nombre
PS	Alternant SST	Alternant/CDD	Exécution	1
EX	Agent Mouvement	CDD	Exécution	1
EX	Agent de Train	CDD	Exécution	5
EX	Agent de Train Mixte	CDD	Exécution	2
EX	Agent Exploitation	CDD	Exécution	1
MA	Opérateur maintenance	CDD	Exécution	1
MA	Opérateur maintenance	Apprenti	Exécution	1
IN	Opérateur Maintenance Voie	CDD	Exécution	3
Total				14



Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement par Biens ou catégories de biens amortis	Date de délibération	Procédure d'amortissement
D 20 - 2031 - Frais d'étude	2	17/06/2024	L
D 20 - 2032 - Frais de recherche et développement	2	17/06/2024	L
D 20 - 2033 - frais d'insertion	2	17/06/2024	L
D 20 - 2051 - Concessions et droits assimilés	2	17/06/2024	L
D 21 - 2131 - Batiments	8	17/06/2024	L
D 21 - 2135 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions	8	17/06/2024	L
D 21 - 2138 - Autres constructions	8	17/06/2024	L
D 21 - 2145 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	8	17/06/2024	L
D 21 - 2148 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	8	17/06/2024	L
D 21 - 2151 - Installations complexes spécialisées	8	17/06/2024	L
D 21 - 2153 - Installations à caractère spécifique	8	17/06/2024	L
D 21 - 2154 - Matériel industriel	5	17/06/2024	L
D 21 - 2155 - Outillage industriel	5	17/06/2024	L
D 21 - 2156 - Matériel de transport d'exploitation	5	17/06/2024	L
D 21 - 2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5	17/06/2024	L
D 21 - 2158 - Autres	8	17/06/2024	L
D 21 - 2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	8	17/06/2024	L
D 21 - 2182 - Matériel de transport	5	17/06/2024	L
D 21 - 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/06/2024	L
D 21 - 2184 - Mobilier	8	17/06/2024	L
D 21 - 2188 - Autres	8	17/06/2024	L
D 22 - 2231 - Batiments	8	17/06/2024	L
D 22 - 2235 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions	8	17/06/2024	L
D 22 - 2238 - Autres constructions	8	17/06/2024	L
D 22 - 2241 - Constructions sur sol d'autrui - Batiments	8	17/06/2024	L
D 22 - 2245 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions	8	17/06/2024	L
D 22 - 2248 - Constructions sur sol d'autrui - autres constructions	8	17/06/2024	L
D 22 - 2251 - Installations complexes spécialisées	8	17/06/2024	L
D 22 - 2253 - Installations à caractère spécifique	5	17/06/2024	L
D 22 - 2254 - Matériel industriel	5	17/06/2024	L
D 22 - 2255 - Outillage industriel	5	17/06/2024	L
D 22 - 2256 - Matériel de transport d'exploitation	5	17/06/2024	L
D 22 - 2257 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5	17/06/2024	L
D 22 - 2258 - Autres	5	17/06/2024	L
D 22 - 2282 - Matériel de transport	5	17/06/2024	L
D 22 - 2283 - Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/06/2024	L
D 22 - 2284 - Mobilier	8	17/06/2024	L
D 23 - 2313 - Constructions	8	17/06/2024	L
D 23 - 2314 - Constructions sur sol d'autrui	8	17/06/2024	L
D 23 - 2315 - Installations , matériel et outillage techniques	5	17/06/2024	L
D 23 - 2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	8	17/06/2024	L
D 23 - 2318 - Autres immobilisations corporelles	8	17/06/2024	L
D 23 - 232 - Immobilisations incorporelles en cours	2	17/06/2024	L


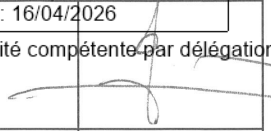





LISTE D'EMARGEMENT

Conseil d'Administration du 26 mars 2026 à 09H30



ADMINISTRATEURS	EMARGEMENT	VISIO-CONFERENCE	POUVOIR
Collectivité de Corse			
SIMEONI Gilles			
MAUPERTUIS Marie-Antoinette			
BATTESTINI Serena			
CASANOVA SERVAS Marie-Hélène			
FAGNI Muriel			
FILIPPI Petru-Antone			
GIABICONI Jean-Charles			
GUIDONI Pierre			
LE BOMIN Vanina			
MONDOLONI Jean-Martin			
POLI Antoine			
PONZEVERA Juliette			

<p>POZZO DI BORGIO Louis</p>			 
<p>SAVELLI Jean-Michel</p>			
<p>VALDRIGHI Hervé</p>			
<p style="text-align: center;">Représentants du personnel</p>			
<p>DESBOUIS André</p>			
<p>FINIDORI Charles</p>			
<p style="text-align: center;">Préfecture de Région</p>			
<p>Préfecture de Région</p>			



Rapport n°2 du Président Conseil d'Administration du 26 mars 2026

Le budget de L'EPIC « *U Caminu di Ferru di a Corsica* » est l'acte par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée. Le régime juridique de cet acte budgétaire répond du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la nomenclature comptable M43 et du cadre statutaire de l'EPIC.

Cette nouvelle étape de construction budgétaire s'inscrit dans la dynamique impulsée lors de notre précédent Conseil d'Administration en date du 23 février dernier, au cours duquel a été présenté le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de l'établissement, première étape de cette construction, présentant les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il avait également permis de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à réaliser par rapport au budget antérieur.

Lors de la présentation du DOB, nous avons voulu, volontairement, vous présenter un niveau important de détails de notre équation budgétaire et économique afin d'éclairer au mieux notre instance sur l'examen du projet financier 2026.

Aussi, de nombreuses similitudes et reproductions de présentation avec le DOB vont être actées dans ce rapport et dans cette présentation du budget primitif 2026.

Nous sommes donc conduits à vous proposer un vote de budget primitif, conformément à la réglementation en vigueur, pour la durée de l'exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre et ainsi permettre un démarrage effectif de la vie budgétaire et comptable de notre établissement à échéance.

Ce projet de budget se présente sous un format complet intégrant la totalité des mesures proposées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire présenté devant cette Assemblée lors de notre dernière séance, compte tenu du dialogue de gestion fructueux et arrêté avec notre principal bailleur de fonds, à savoir la Collectivité de Corse.

Cette proposition budgétaire 2026 repose sur des schémas de prospective et de projection de différentes options budgétaires de l'établissement



public, ce qui permet d'asseoir une équation économique et budgétaire pour l'exercice 2026. Cela permet également d'identifier clairement les enjeux budgétaires et financiers de cet exercice en lien avec la dynamique de développement de notre établissement.

Ce nouvel exercice budgétaire s'appuie sur la poursuite du déploiement du Contrat d'Objectifs, de Performance et d'Exploitation (COPE 2024-2031) qui a été validé par l'Assemblée de Corse via la délibération n° 23/183 AC en date du 21 décembre 2023, après son approbation préalable par le Conseil d'Administration de l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica le 5 décembre 2023 ».

« Ce Contrat d'Objectifs, de Performance et d'Exploitation, fixe les orientations stratégiques de la Collectivité de Corse, les objectifs et performances attendus de l'EPIC « U CAMINU DI FERRU DI A CORSICA », les modalités d'exploitation du service public ferroviaire, en précisant les missions, les droits et obligations de chaque partie au contrat entre la Collectivité de Corse et l'Etablissement public.

La Collectivité fait de la qualité du service une priorité absolue pour faire du réseau ferroviaire corse un réseau de référence d'excellence, répondant à des enjeux d'efficacité, de modernisation et de performance.

Cette nouvelle stratégie s'appuie sur une vision politique considérant le service public ferroviaire comme un service d'intérêt général et stratégique, réclamant l'intervention directe de la puissance publique. C'est donc autour des principes de continuité, d'égalité, de mutabilité qu'est défini le régime juridique du service public ferroviaire.

Cette stratégie doit garantir l'accès à ce service pour chaque habitant et permettre la mise en place de rapports de solidarité. Les solutions retenues dans ce contrat devront donc permettre de pallier certaines défaillances de l'économie dans les domaines sociaux, environnementaux et territoriaux. Dans ce cadre, le transport ferroviaire peut être un facteur clé d'attractivité et de compétitivité à l'échelle du territoire, contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales en assurant la mobilité pour tous. »

Cette nouvelle proposition budgétaire 2026 tente de traduire en langage financier les besoins croissants de mobilité qui conduisent à une demande de plus en plus forte de la population vis-à-vis du mode ferroviaire. Il s'agit également de s'assurer de la construction d'un modèle économique soutenable respectant les axes stratégiques du COPE :



Axe 1 : *Développer la part modale du chemin de fer dans le transport public de voyageurs et de marchandises, en cohérence avec les projets d'intermodalité ;*

Axe 2 : *Renforcer la sécurité du service public ferroviaire offerte aux usagers par l'investissement ferroviaire ;*

Axe 3 : *Accroître la qualité du service aux usagers ;*

Axe 4 : *Développer la fréquentation et la recette billetterie tout en assurant une maîtrise des coûts ;*

Axe 5 : *Optimiser la gestion de la trajectoire Ressources Humaines ;*

Axe 6 : *Faire du service public ferroviaire un réseau d'excellence dans la communication interne et externe ;*

Axe 7 : *Faire du service public ferroviaire un réseau vertueux en matière environnementale.*

Cette trajectoire traduit une ambition claire : consolider un modèle ferroviaire public corse, performant et soutenable, capable de répondre aux besoins de mobilité du territoire et aux exigences de cohésion sociale et territoriale.

Cette nouvelle proposition budgétaire 2026 repose, comme les exercices précédents, sur un travail régulier et de nombreux échanges avec la Collectivité de Corse, sur des schémas de prospective et de projection de différentes options budgétaires de l'établissement public. Cela permet de consolider l'équilibre économique et budgétaire de l'exercice 2026, d'identifier clairement ses principaux enjeux budgétaires et financiers, en lien avec la dynamique de développement de notre institution.

Enfin, cette riche collaboration a permis de confirmer et préciser les grandes orientations de gestion de notre établissement ainsi que les axes d'amélioration déjà engagés.

Cependant, les équilibres proposés, pour lesquels nous avons engagé une consolidation lente mais certaine, sont encore fragiles à ce jour. Il est donc impératif de poursuivre, exercice budgétaire après exercice budgétaire ainsi que par un travail rigoureux et précis, la consolidation de notre modèle économique et opérationnel. L'objectif est de garantir le meilleur avenir pour notre établissement et les missions que nous devons collectivement remplir. Cela vise à garantir une capacité d'action de l'établissement, au service d'un développement maîtrisé de la Corse et de la qualité du service rendu aux usagers.

Cela induit donc la poursuite d'une discipline budgétaire et financière très stricte pour atteindre les objectifs fixés.



Nota bene :

*Pour mémoire, le montant de la contribution annuelle de la Collectivité de Corse, pour l'exercice 2024, s'établissait à un montant global de **28 M€** via l'arrêté n°2023-05-04018 (9,2M€) et l'arrêté n°2024-5590 (18,8M€). Cependant, le versement du solde n'ayant pu être totalement opéré (1,260 M€ en lieu et place de 2,088M€ - Reliquat de 828 K€), le montant de la contribution 2024 s'établit à un montant global de **27.172 M€**.*

***Au titre de l'exercice 2025**, le montant de la contribution annuelle de la Collectivité de Corse, s'établissait à un montant global de **25.886 M€** lors du vote de la Décision Modificative (DM) n°1 de l'exercice 2025 (24.887 M€ au principal 2025, 0,828 M€ au titre du rattrapage et 0,171 M€ au titre du logiciel comptable)*

Il est à noter que les simulations du Compte Administratif provisoire 2025, non encore arrêté définitivement à ce jour, laissent augurer un équilibre budgétaire qui devrait impacter positivement l'équation 2026 du budget de l'EPIC.

Aussi, la réalisation de plusieurs projections du Budget Supplémentaire de l'exercice 2026, sur la base du résultat provisoire du Compte Administratif de l'exercice 2025, permettront certainement d'apporter un soutien financier complémentaire à cette équation économique en fonctionnement et en investissement.

Cette proposition budgétaire ne prend pas en compte, à ce stade, les mécanismes d'intégration budgétaire et comptable liés au protocole de transfert de la SAEML. Il convient, en effet, de procéder à l'intégration des éléments d'actif et de passif de la SAEML dans la comptabilité de l'EPIC, de prendre en compte les stocks afférents à ce transfert et de définir les modalités de couverture budgétaire du passif social, estimé à environ 6,6 M€.

Cette prise en compte pourra conduire, le cas échéant, à la constitution de provisions sur plusieurs exercices, en complément du transfert devant prochainement être opéré par la SAEML au profit de l'EPIC pour un montant de 1,890 M€.

Conformément aux engagements pris devant le Conseil d'administration, une étude a été engagée au cours de l'exercice 2025 afin d'assurer la meilleure gestion possible de ce sujet complexe, notamment au regard de l'application de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la taxe sur les salaires. Cette étude étant toujours en cours, il n'est pas possible, à ce stade, d'arrêter définitivement les modalités de traitement budgétaire et comptable de ce dossier. Les arbitrages correspondants interviendront donc ultérieurement, au vu de ses conclusions.

A cette étape de la construction budgétaire, il est proposé :



- Maintenance de la taxe sur les salaires à hauteur d'environ 1,5 M€ ;
- Maintenance du paiement de l'IS à hauteur de 440 K€ soit en réduction de 200 K€ compte tenu des provisionnements CET de l'exercice 2025 ;

Les recettes de fonctionnement, en dehors de la contribution annuelle de la Collectivité de Corse, sont ajustées en fonction de :

- l'état de l'exécution de l'exercice 2025, des projections attendues sur l'exercice 2026
- un schéma organisationnel stable et sans bouleversement et/ou réforme de périmètre de gestion.

Aussi, il vous est proposé dans ce Budget Primitif 2026 un accroissement de 100K€ des recettes relatives aux transports de voyageurs.

Cependant et compte tenu des réflexions en cours, il est possible que des modifications et des rééquilibrages puissent s'opérer sur cet exercice 2026, induisant sur plusieurs dossiers des aménagements substantiels (administration du domaine public ferroviaire, sollicitation de nouveaux partenariats et soutiens financiers, etc.), et donc une redéfinition des recettes afférentes.

Il convient enfin de relever que cette trajectoire demeure conditionnée à la couverture, en gestion, de besoins identifiés à hauteur d'environ 1,14 M€, dont 912 K€ au titre du chapitre 012 (évolution des congés payés, recrutements envisagés et négociation annuelle obligatoire) et 228 K€ au titre des provisions liées aux comptes épargne-temps.

À ce stade, l'équilibre du BP 2026 est présenté hors couverture intégrale de ces besoins complémentaires, dont la prise en charge devra être assurée en gestion. Cette situation appelle une vigilance particulière et confirme la nécessité de maintenir un pilotage étroit des équilibres de fonctionnement.

La couverture de ces besoins devra être recherchée au cours de l'exercice, de manière cumulative ou alternative, par la mobilisation du résultat de l'exercice 2025, par des arbitrages de gestion complémentaires, par une évolution favorable des recettes et, le cas échéant, dans le cadre des échanges de gestion qui pourront intervenir en 2026 avec la Collectivité de Corse.

Dans ces conditions, la soutenabilité de cette trajectoire budgétaire suppose un suivi particulièrement attentif de l'exécution, afin de garantir la couverture effective de ces besoins indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses de fonctionnement

La poursuite de l'analyse fine des dépenses de fonctionnement, déjà menée en 2024 et en 2025, doit être regardée, en 2026, avec des outils efficaces et performants, pour identifier des leviers d'arbitrage et de redéploiement afin d'optimiser notre gestion. Plusieurs enveloppes budgétaires et leurs utilisations ont été réajustées afin de préciser et compléter l'équation économique posée par notre tutelle, et s'assurer de l'optimisation de l'emploi de chaque euro.

1. Dépenses de personnel (012)

Les dépenses de personnel se structurent autour de trois grandes catégories de dépenses et représentent un poids très important du budget de l'établissement, se situant généralement, pour ce type d'institution, dans une fourchette entre 80 et 85% des dépenses de fonctionnement.

La proposition envisagée à cette étape du Budget Primitif a pour objectif de limiter et contrôler le poids de la masse salariale sur notre budget car cela constitue un facteur de rigidité et occasionne des blocages sur les mécanismes de redéploiement. Aussi, l'équation proposée permet d'afficher une part d'environ 70% (22.400M€/31.855M€) du montant total des dépenses totales de fonctionnement. Toutefois, ce bon score doit être regardé malgré le fait de carences importantes en matière de gestion des ressources humaines, de la formation, de compétences informatiques et de besoins complémentaires sur le terrain.

Cette proposition de budgétisation du Chapitre 012 prend en compte l'absence de flux de départ programmé (départ à la retraite, changement de carrière, etc.) ce qui limite les efforts envisagés et les redéploiements importants.

Par ailleurs et comme chaque année, ces dépenses du personnel doivent intégrer pour l'exercice 2026 des effets mécaniques réglementaires : une possible revalorisation du SMIC (indexation), l'intégration d'un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais également des variations et des ajustements de charges de personnel. Ce projet de Budget intègre d'ores et déjà l'accroissement du SMIC de 1,18% du 1^{er} janvier 2026 et la variation globale des charges salariales d'environ 1,12%.



Ce chapitre budgétaire bénéficie également d'un réaménagement de plusieurs rubriques, afin d'assurer une exécution budgétaire au plus près de la réalité et de garantir le strict respect du plan comptable M43.

1.1 La masse salariale

La masse salariale de l'institution devrait s'établir, pour l'exercice 2026, à un **montant global de 19,746 M€**, intégrant les effets mécaniques du glissement vieillesse-technicité (GVT), la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2026, l'absence de flux de départ programmés, l'impact de l'absentéisme ainsi que celui d'un processus de recrutement décalé.

Comme indiqué supra, les travaux de projection de cette enveloppe font apparaître plusieurs fragilités organisationnelles susceptibles d'altérer, à terme, le bon fonctionnement de l'établissement, notamment :

- des tensions au sein du service en charge de l'administration des ressources humaines et de la gestion de la formation ;
- des besoins de structuration en matière d'administration informatique, de réseaux, de systèmes d'information et de gestion technique de la CCVU ;
- des difficultés relatives au déploiement des effectifs sur le terrain et à l'organisation des remplacements.

Par ailleurs, un travail approfondi de réexamen du cadre organisationnel doit permettre de rationaliser, redéployer et réorganiser l'affectation des moyens. Il doit également contribuer à prévenir certaines dérives de gestion, à optimiser l'allocation des ressources et à rétablir un équilibre économique cohérent avec les résultats attendus et la mise en œuvre du COPE.

1.2 La taxe sur les salaires et indemnités diverses

Les dépenses liées à la taxe sur les salaires et aux indemnités spécifiques de ce chapitre 012 doivent être analysées dans cette projection 2026.

La taxe sur les salaires, peut être ramenée dans le cadre de cette proposition de l'exercice 2026 à **1.560 M€** grâce à une application précise de la réglementation afférente et une optimisation des calculs relatifs à cet impôt.

Les autres « Indemnités et avantages divers » sont projetées dans cette proposition budgétaire à **0,762 M€**.



1.3 Les autres charges de personnels et accessoires

Les autres charges de personnel (mesures et pactes sociaux) sont quasiment stables par rapport à l'exercice 2025 et sont fixées dans le cadre de cette projection à **0,282 M€**.

Cette proposition de Budget Primitif intègre également une enveloppe de **0,130M€** pour le déploiement sur la période mai/septembre de recrutements saisonniers.

Cette proposition de projection pour 2026, consacrée au chapitre 012, s'établit à un montant **global d'environ 22,530 M€ et s'inscrit dans l'équilibre de fonctionnement retenu à ce stade pour l'exercice 2026**. Des arbitrages complémentaires, en lien avec la Collectivité de Corse, pourront, le cas échéant, en préciser ou en ajuster les modalités de mise en œuvre.

2. Charges à caractère général (011)

Le budget alloué aux charges de fonctionnement courant s'inscrit dans le prolongement d'importants redéploiements engagés, ainsi que des travaux de refonte et de suivi de l'exécution menés en 2024 et 2025. Ces actions ont permis :

- de mieux répondre aux enjeux des exercices budgétaires antérieurs ;
- d'assurer l'adéquation des allocations de ressources avec les exigences comptables ;
- de poursuivre la consolidation du potentiel opérationnel et le soutien aux acteurs de terrain.

Elles ont également conduit au recalibrage des enveloppes de ce chapitre budgétaire.

Ce chapitre est ainsi projeté pour l'exercice 2026 à un montant global d'environ **8M€**, soit une proposition de réduction de cette enveloppe d'environ 0,500 M€ par rapport à la DM n°2 de l'exercice 2025, tout en intégrant les effets de l'inflation de certains opérateurs économiques.

Ce chapitre budgétaire fait également l'objet d'une reventilation de plusieurs rubriques, afin d'assurer une exécution budgétaire conforme à la réalité des actions menées, au strict respect du plan comptable M43 et à une allocation optimale des ressources au plus près des besoins exprimés.



Cette analyse permet de proposer de nouvelles contractions importantes sur l'exercice 2026.

Enfin, la gestion de cette enveloppe induit la poursuite d'un contrôle strict sur l'ensemble des rubriques et un suivi rigoureux en exécution des enveloppes allouées. Des redéploiements éventuels pourront intervenir en cours d'année afin de garantir la stabilité de ce chapitre.

Les charges à caractère général sont proposées à **environ 8M€ dans le cadre de cette projection sur l'exercice 2026 avec une proposition de contraction de 0,500M€ par rapport à l'exercice 2025.**

3. Charges financières et autres charges

Les charges financières et autres charges, hors dotation aux amortissements, seront prévues à hauteur de **0,960 M€**. Il est à noter que les efforts de gestion en fonctionnement permettent d'opérer un premier transfert d'épargne vers l'investissement d'un montant de **0,500 M€** dans le cadre de la présente proposition. Ce transfert permet de constituer une enveloppe dédiée au développement de notre institution et au renforcement de ces capacités d'agencement, de travaux lourds et d'acquisition de matériel.

Il est proposé enfin de couvrir l'impôt des sociétés (IS) de l'institution à hauteur de **0,440M€**.

4. Amortissement

La dotation aux amortissements est fixée sur la base d'une évaluation de l'exécution de l'exercice 2025 avec une enveloppe arrêtée à **0,396 M€**. Vous trouverez en annexe du rapport le tableau récapitulatif du calcul.

En synthèse, sur cette partie des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement mobilisées pour l'exercice 2026 sont ajustées de manière à respecter, à ce stade, le principe de l'équilibre budgétaire avec les recettes de fonctionnement et sont arrêtées à **31.855 M€**. **Cet équilibre est présenté hors couverture intégrale de besoins complémentaires identifiés à hauteur de 1,14 M€, dont la prise en charge devra être assurée en gestion, au regard notamment du résultat 2025, d'arbitrages complémentaires, d'une évolution favorable des recettes ou, le cas échéant, d'ajustements arrêtés dans le cadre du dialogue de gestion avec la Collectivité de Corse.**



Cette proposition budgétaire 2026 poursuit la démarche d'efforts, de rationalisation et de maîtrise des dépenses engagés en 2024 et 2025. Les orientations retenues dans le cadre de ce BP 2026 font ainsi apparaître une diminution de 2,1 M€ par rapport à la DM n°1 de l'exercice 2025 (33.955 M€). Cette évolution traduit une discipline budgétaire et une stabilisation des principaux postes budgétaires. Par ailleurs, cette proposition ne préjuge pas des réaménagements et sources d'économies qui pourront être engagées au cours de l'exercice permettant des redéploiements au sein de cette proposition budgétaire.

B – Recettes de fonctionnement

1. Les recettes d'exploitation de fonctionnement

Il vous est proposé, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026, de poursuivre l'estimation des recettes liées à l'activité ferroviaire en cohérence avec l'exécution constatée, et d'en arrêter, de manière sincère, le montant total pour la section de fonctionnement à hauteur de **6,560 M€** qui se répartissent entre les activités suivantes :

- Le transport des voyageurs (Exploitation directe) pour environ **4,7M€**
- Le transport des voyageurs (Facturation de la gratuité étudiante à la Collectivité de Corse) pour environ **1M€**
- L'affrètement pour environ **120 K€**
- Les mises à disposition de personnel et matériel pour environ **10 K€**
- Les activités annexes (type AOT, parking et production photovoltaïque) pour environ **680 k€**

Il est à noter qu'il est proposé sur les recettes du transport de voyageurs de faire apparaître une progression d'environ 100 K€ pour l'année 2026 compte tenu de l'exécution 2025 et des trajectoires de développement et de croissance envisagées.

Cette proposition, basée sur l'exécution du budget 2025 et des projections de l'exercice 2026, permet d'arrêter, à périmètre constant, une proposition d'enveloppe sincère et en phase avec les niveaux d'activités de l'établissement. Cela étant posé, certains dossiers, tels que l'administration du domaine public ferroviaire et les autorisations qui en découlent, doivent faire l'objet d'une réflexion et d'un travail complémentaires, en lien avec la Collectivité de Corse, afin de préciser le périmètre d'exploitation, les modalités de mise en œuvre et le niveau des recettes associées.



2. Contribution de la Collectivité de Corse

Les arbitrages proposés s'inscrivent dans une ligne de gestion responsable, fondée sur la soutenabilité financière, la priorisation des besoins opérationnels et sur la consolidation de la maîtrise publique du service ferroviaire insulaire.

Pour la section de fonctionnement, la contribution de la Collectivité de Corse est proposée à hauteur de 25,200 M€ au titre de l'exercice 2026, à ce stade de la construction budgétaire. Ce montant, retenu pour assurer l'équilibre de la présente proposition budgétaire et établi en cohérence avec les axes stratégiques du COPE ainsi qu'avec les projections budgétaires, s'entend hors compensation de la **gratuité étudiante**. Cette compensation fait l'objet d'une inscription distincte en recettes d'exploitation à hauteur de **1,0 M€**.

Cette enveloppe, hors dispositifs spécifiques, s'inscrit dans cette trajectoire et constitue, à ce stade, **la base d'équilibre de la présente proposition budgétaire**. La poursuite du dialogue de gestion avec la Collectivité de Corse et la recherche de nouveaux équilibres pourront contribuer à la couverture de besoins complémentaires en cours d'exercice.

Cette proposition de contribution et d'équilibre de l'exercice 2026 de la section de fonctionnement présente une réduction d'environ 0,686 M€ par rapport au montant global de l'exercice 2025 (25.886 M€). Elle traduit toutefois un accroissement mesuré de 0,313 M€ par rapport à l'enveloppe initiale 2025 de 24.887 M€. Elle intègre des mesures nouvelles de gestion, notamment de nouvelles contractualisations, tout en garantissant une gestion sincère et maîtrisée des ressources, en particulier humaines, en corrigeant certaines trajectoires et en maintenant un véritable schéma de développement et d'investissement au sein de l'institution.

En synthèse de cette partie des recettes de fonctionnement :

Dans ces conditions, les recettes 2026 évolueraient pour atteindre un **montant global de 31.885 M€** se décomposant de la façon suivante :

- *Contribution annuelle de fonctionnement 2026 de la Collectivité de Corse : **25.200M€***

- *Recettes d'exploitation de l'établissement : **6,560 M€***

Ces dernières se décomposent comme suit :

- *5.560M€ au titre des recettes propres*

- *1M€ au titre de la facturation à la Collectivité de Corse de la gratuité étudiante.*

- *Autres recettes : **95 K€***



II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans la continuité de la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025, il est proposé de poursuivre l'optimisation de l'utilisation des crédits alloués dans chaque section. Cet effort d'investissement participe directement au renforcement de la souveraineté opérationnelle de la Corse en matière de mobilité, par la sécurisation des infrastructures essentielles du réseau ferroviaire.

Un effort particulier d'investissement est également proposé, en intégrant la prise en compte de besoins importants pour le développement de notre établissement mais aussi la couverture de rubriques budgétaires indispensable à l'exécution de ce budget 2026.

Les recettes d'investissement s'établissent au montant global de 1.120M€ afin d'optimiser la couverture des besoins de cette section et de garantir le bon fonctionnement de notre institution.

A – Recettes d'Investissement

La projection de l'enveloppe d'investissement pour l'exercice 2026 est cohérente avec les trajectoires arrêtées avec la Collectivité de Corse, et s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement 2024-2026.

1. Les ressources propres : la dotation aux amortissements

Son montant s'élèvera pour ce nouvel exercice à **0,396 M€**, soit l'exacte contrepartie de la dépense inscrite en section de fonctionnement. Ce montant sera précisé et affiné à l'issue de l'exécution complète de l'exercice 2025.

2. Les subventions d'équipement

L'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica » ne bénéficie, à ce jour et en propre, d'aucun soutien financier spécifique en dehors de l'importante contribution annuelle de fonctionnement de la Collectivité de Corse.

Le financement du réseau ferroviaire doit être consolidé par l'identification de nouvelles sources de revenus, incluant des subventions publiques, des partenariats avec des acteurs économiques et la



diversification des activités. A cet égard, la « petite messagerie », l'exploitation d'espaces commerciaux en gare, la location d'emplacements publicitaires et la valorisation du patrimoine et de l'expertise ferroviaire doivent être développés afin de générer des revenus complémentaires et offrir une nouvelle dynamique à notre établissement.

Il est important que l'exercice 2026 permette de matérialiser les opportunités de développement de partenariats et de financements possibles.

3. Epargne et autofinancement

Comme indiqué dans la section de fonctionnement, le présent rapport intègre, au titre des recettes d'investissement, un virement de **500 k€** de la section de fonctionnement (article 023 en dépenses) vers la section d'investissement (article 021 en recettes), correspondant à un transfert d'épargne.

4. Recettes exceptionnelles d'investissement

Des produits exceptionnels d'investissement permettent de consolider cette équation budgétaire 2026 par **un montant global de 223 K€,** soit 150K€ de remboursement d'assurance et 73 K€ au titre des travaux réalisés pour le compte de la CAPA.

5. Administration de la dette

L'EPIC n'est titulaire d'aucun emprunt et ne souhaite pas avoir recours à la dette dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026.

En synthèse de cette partie :

La section des recettes d'investissement est donc projetée au montant global **de 1.120 M€.**

B – Dépenses d'Investissement

Dans le cadre de la troisième année de mise en œuvre de cette section budgétaire au format institutionnel d'EPIC, nous vous proposons de consolider les ajustements comptables afin de mieux répondre aux exigences de la réglementation et de présenter une équation budgétaire fidèle à la réalité de nos besoins.



Les dépenses prévues au titre de cette section et l'allocation des ressources, analysées avec précision, permettent d'optimiser l'utilisation des crédits alloués tout en procédant à des acquisitions importantes pour notre établissement.

À ce stade de la construction budgétaire, et en cohérence avec les ajustements de gestion ainsi qu'avec le déploiement du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2026, il est proposé de retenir ces enveloppes budgétaires. Des ajustements pourront toutefois intervenir en cours d'exécution afin de répondre de manière adaptée aux besoins de notre organisation et aux exigences qui en découlent.

Cette proposition de programmation 2026 de la section d'investissement s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés depuis la création de l'EPIC. Elle vise à soutenir le développement de l'institution et à garantir les moyens nécessaires au maintien d'un niveau d'investissement soutenu pour l'entretien et la pérennisation de nos matériels et de nos réseaux.

En synthèse de cette partie :

Dans ces conditions, la section des dépenses d'investissement de l'exercice 2026, permettant d'envisager cette construction budgétaire, s'établit au montant global de **1.120 M€** et se stabilise par rapport à l'enveloppe initiale de l'exercice 2025 (1.150M€).



III – CONCLUSION

Cette proposition budgétaire de l'exercice 2026 permet de définir une projection initiale assurant l'équilibre et la sécurité budgétaire nécessaires au démarrage de l'exercice, tout en tenant compte des contraintes d'un environnement exigeant.

Cette proposition budgétaire 2026, en phase avec l'environnement budgétaire des collectivités publiques, marque la volonté de poursuivre une redéfinition de la dynamique et du paradigme économique de l'EPIC. Cela se traduit aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Elle doit permettre de poser les bases d'un nouveau cadre stratégique, de nature à accompagner durablement l'établissement dans l'accomplissement de ses missions.

Il est cependant impératif de poursuivre la recherche de réformes et de sources d'économie afin d'opérer des redéploiements et de générer de l'épargne brute, première source de financement de l'investissement. Il s'agit par ailleurs d'identifier de nouvelles voies de financement, afin de renforcer la capacité à porter les projets nécessaires au développement de ses actions prioritaires et de son cœur de métier.

Par ailleurs et compte tenu de certaines rigidités et fragilités structurelles, il est nécessaire que des mesures d'accompagnement, d'ajustement et de réformes soient déployées afin de garantir une exécution sereine de ce budget et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés.

Enfin, le budget constitue la traduction financière d'une ambition collective. C'est par la mobilisation de l'institution tout entière, par l'adaptation de notre cadre organisationnel et par l'amélioration constante du service rendu que nous pourrions consolider durablement le modèle économique de l'établissement et répondre pleinement à nos missions. Ainsi, sa pleine efficacité suppose une mobilisation de l'institution dans son ensemble autour d'un projet commun, fondé sur l'adaptation du cadre organisationnel et l'amélioration continue du service rendu aux usagers.



Pour rappel et conclusion, ce budget primitif 2026 est proposé :

En fonctionnement : 31.855 M€ en recettes et en dépenses.

En Investissement : 1.120 M€ en recettes et en dépenses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil d'Administration

Gilles SIMEONI